

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D - RIVIERE E – SOULERE A- SOUBIROUS JB
- LESBARRERES F- MINCHELLA D - PRISSE S– CAUSSIEU P- COURTADE F

ABSENTS : BRUGUERA M (PROCURATION A ZARAGOZA N) KUSTRE-CRAMPE C
(PROCURATION A SAVOIE H) - VERGEZ O

Secrétaire de séance : ZARAGOZA N

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 10 Juillet 2023.

VOTE : POUR 12

2. Convention association PARLEM

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de l'association PARLEM qui assure les cours d'occitan à l'école. Elle propose d'adhérer de nouveau pour l'année scolaire 2023-2024 et indique que le coût de l'adhésion s'élève à 751 € pour la classe de primaire et 375.50 € pour la classe maternelle ce qui représentera 1 126,50 €

VOTE : POUR 13

3. Chemin de Compostelle : Plan de Gestion National

La parole est donnée à M. SOUBIROUS.

Le plan de gestion national s'accompagne d'une charte de gestion du bien

4 grands axes stratégiques retenus

- I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
- II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
- III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
- IV. Encourager la coopération

Un axe spécifique prioritaire sur la gouvernance faisant objet de la charte de gestion

Le contenu du plan de gestion

- Présentation du bien
- Rappel de la valeur Universelle du Bien (pourquoi est-il au patrimoine mondial de l'UNESCO ?)
- Bilan de la gestion du bien depuis que ce soit au niveau global ou par composant du bien
- Détail des axes

Dans le cas particulier de ce bien en série constitué de 78 composantes situées dans 10 régions françaises et mobilisant une grande diversité d'acteurs, **la gouvernance et l'animation du bien** constituent un préalable à la mise en œuvre du plan de gestion. Sont ainsi définies les instances de gestion mises en place à différentes échelles. Les rôles et responsabilités sont également précisés : l'Etat et ses services (Préfecture coordinatrice, préfectures et sous-préfectures, Ministère de la culture, DRAC, DREAL), garant de la protection du bien vis-à-vis du Comité du patrimoine mondial et propriétaire de plusieurs composantes, l'Agence française des chemins de Compostelle, qui réunit les collectivités propriétaires et assure la gestion nationale, les propriétaires des 78 composantes désignant chacun un élu et un technicien référents chargés du suivi et de la mise en œuvre du plan de gestion local. Le plan de gestion détaille les outils de mise en place pour favoriser les échanges entre les acteurs du bien.

La conservation, la restauration, la protection du bien. Une nouvelle proposition de zones tampon pour les 78 composantes doit être transmise au Centre du patrimoine mondial, accompagnée d'une présentation des mesures de protection réglementaire effectives. Dans le cadre des tronçons de sentier, une zone de sensibilité paysagère est proposée afin de tenir compte de l'expérience du paysage au rythme de la marche. Un observatoire photographique sera également créé afin de poursuivre le travail de sensibilisation des élus et acteurs locaux. La plateforme numérique GeoCompostelle créée pour collecter les informations relatives aux plans de gestion locaux sera adaptée pour en faire un outil de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre. Afin de disposer d'une visibilité sur les besoins en matière de restauration pour l'ensemble des composantes, et d'assurer un pilotage cohérent à l'échelle du bien, l'Etat et l'AFCC réaliseront une étude de programmation et veilleront à la bonne prise en compte du bien dans les documents de planification et d'urbanisme. Une attention particulière sera portée aux effets actuels et potentiels du changement climatique sur la conservation des composantes.

Plus largement, le plan de gestion doit permettre de développer la notoriété et le rayonnement du bien, et participer ainsi au **développement durable des territoires** concernés.

Enfin, s'agissant d'un bien en série, il convient d'**intensifier les coopérations** entre les composantes d'une part, mais également avec d'autres biens inscrits, en particulier de renforcer les liens avec le bien espagnol qui prolonge le bien français jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Plan d'actions (dans le plan chaque action est déclinée en fiche action). Ci-dessous synthèse

Axes stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions	Pilotes	Partenaires
0. Gouvernance et animation du bien	0.1 Animer une gestion transversale	0.1.a Création et animation des instances politiques et techniques de gestion	AFCC / Etat (SGAR, DRAC)	Collectivités
		0.1.b Désignation d'interlocuteurs politiques et techniques pour chaque composante du bien	AFCC / Etat (SGAR, DRAC)	Collectivités
	0.2. Encourager la coopération au sein du bien	0.2.a Création d'espace d'échanges et partage d'expériences entre gestionnaires des composantes	AFCC	Etat (DRAC, SGAR)
I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires	I.1 Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés	I.1.a Propositions de zones tampon pour chaque composante du bien	AFCC	Etat (DRAC, DREAL, DDTM, Préfectures) Collectivités
		I.1.b Création et diffusion d'outils afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de gestion locaux	AFCC	Collectivités, Etat (DRAC, DREAL, SGAR)
		I.1.c Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits	AFCC	Etat (DREAL, DRAC, SGAR), CD, PNR, EPCI
	I.2 Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords	I.2.a Réalisation d'une étude de programmation globale des travaux de restauration, et coordination des services en charge du suivi de la conservation et de la gestion du bien	Etat (DGPA et DRAC) ou AFCC	DREAL, FFRando, collectivités...
		I.2.b Amélioration de la prise en compte des composantes du bien dans les documents d'urbanisme et d'aménagement	AFCC	Etat (DRAC, DREAL, DDTM, Préfectures), CAUE et CT
		I. 2.c Prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes du bien	AFCC, gestionnaires	
II. Connaître, et diffuser la	II.1 Améliorer la connaissance du bien	II.1.a Animation du conseil scientifique et rencontres itinérantes	AFCC	Etat (DRAC)
		II.1.b Partenariats avec des établissements d'enseignement	AFCC	Universités, CNRS, Régions

		III.5.b Collaborations éditoriales	AFCC	Collectivités, Fédé Rando, éditeurs
IV. Encourager la coopération	IV.1 Impulser des coopérations à l'échelle nationale et internationale	IV.1.a Coopération nationale	AFCC	Etat (SGAR, DRAC)
		IV.1.b Coopération internationale	AFCC	Etat (DRAC, SGAR)

		II.2.c Action éducative et outils pédagogiques	AFCC	Composantes, DRAC, Education Nationale
III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer	III.1 Améliorer la connaissance des publics, de leurs attentes	III.1.a Observation des fréquentations sur les chemins et les composantes	AFCC	Collectivités et ADT/CRT
		III.1.b Enquêtes qualitatives	AFCC	Collectivités et ADT/CRT, FFRando, Hébergeurs, OT, Assos
	III.2 Développer la notoriété du bien	III.2.a Sensibilisation à l'intégration de la valorisation de Compostelle dans la promotion touristique	AFCC	Collectivités et ADT/CRT/OT
		III.2.b Mise en œuvre d'une stratégie de promotion touristique nationale et internationale	AFCC	Atout France / Fédé rando, assos jacquaires, collectivités, OT/ADT/CRT
	III.3 Faciliter la découverte du bien par les visiteurs	III.3.a Information du public	AFCC	Fédé rando, assos jacquaires, collectivités, OT/ADT/CRT
		III.3.b Développement et structuration de l'offre touristique	AFCC	Collectivités, hébergeurs, Fédé rando, Assos jacquaires, OT/ADT/CRT
		III.3.c Mise en place de lieux et de moments de rencontre entre pèlerins et habitants	AFCC	Associations
	III.4 Développer une offre culturelle sur le bien	III.4.a Coordination d'une saison culturelle	AFCC	Acteurs culturels et collectivités
		III.4.b Création artistique, en dialogue avec le bien	AFCC / DLH / DRAC / Régions	Acteurs culturels, collectivités et associations
		III.4.c Mise à disposition d'expositions à destination des gestionnaires et de leurs partenaires	AFCC	Acteurs culturels, associations et collectivités
III.5 Communiquer sur le bien	III.5.a Réalisation d'outils de communication spécifiques et mise en réseau des communicants du bien	AFCC	Etat / Région Occitanie, Collectivités, assos, OT	

VOTE : POUR 13

4. Acquisition Hôtel des Pyrénées : prêt Crédit Agricole

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été décidé de valider le premier prêt auprès du Fond Tourisme Occitanie pour 220 000 €.

Madame le Maire rappelle que le plan de financement actuel de l'opération inclut un emprunt total de 500 000 € et une subvention au titre du FNADT de 99 000 €.

L'offre du crédit agricole pour les 280 000 € restants est la suivante :

Montant du prêt : 280 000 €

Durée (en mois) : 240

Périodicité : trimestrielle

Frais : 400,00 €

Taux du prêt : 4,33 %

TEG : 4,3466 %

Montant de l'échéance constante : 5 249,33€

**VOTE : CONTRE : SOUBIROUS JB – MINCHELLA D - CAUSSIEU P – PRISSE S - SOULERE A-LESBARRERES F –
POUR 7**

5. Tarifs station de ski (remontées mécaniques et restauration)

Madame le Maire présente les tarifs proposés par STEM.

a) Remontées mécaniques

Cf. Annexe

VOTE : CONTRE MINCHELLA D – CAUSSIEU P – LESBARRERES F – POUR 10

b) Restauration

Cf. annexe

VOTE : REPORTE

6. COPROPRIETE LA BERGERE

Il convient de valider la participation financière de la commune à la copropriété la bergère.
La participation s'élève à 172 euros.

VOTE : POUR 13

7 : DIVERS

➤ FLAMME OLYMPIQUE

Désignation des référents SOULERE A - PRISSE S - LESBARRERES F -

Séance levée à 21h00